



## Déclaration de créance pour la gestion ordinaire d'une réserve naturelle (RN) ou d'une cavité souterraine d'intérêt scientifique reconnue (CSIS)

AGW du 2 MAI 2024 – chapitre 6 section 2

Déclaration de créance à envoyer à l'attention de l'Inspecteur Général du DNF à l'adresse [reservesnaturelles@spw.wallonie.be](mailto:reservesnaturelles@spw.wallonie.be) ou par courrier recommandé au 15, Avenue Prince de Liège, 5100 Namur (Jambes) **avant le 1er mars.**

Je soussigné, ....., représentant légal du gestionnaire ....., déclare sur l'honneur :

- qu'il est dû la somme de .....€ conformément à l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024 octroyant une subvention pour la gestion ordinaire d'une réserve naturelle ou d'une cavité souterraine d'intérêt scientifique reconnue (détail des sommes présentées dans le formulaire de demande de subvention correspondant) ;
- que les pièces justificatives présentées n'ont pas ou ne feront pas l'objet d'une demande de prise en charge auprès d'un autre pouvoir subsidiant ;
- que cette demande est sincère et complète.

Arrêtée et certifiée sincère et véritable à la somme de (*en toutes lettres*) .....

Cette somme doit être versée au compte n° **BE..... (IBAN)** ouvert au nom de .....

### **SIGNATURE**

Fait à ....., le ..... Signature : .....

### **CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION**

Dépense imputée au compte budgétaire ..... et au domaine fonctionnel ..... de l'année budgétaire.....

N° d'engagement juridique : .....

Corco: ..... - DNF - DNEV

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel du 5 juillet 2024 établissant des modèles-types de plan de gestion, de rapport périodique de gestion, de formulaires de demande, d'envoi ou de notification, de déclarations de créance, en vertu des articles 2, 4, 5, 12, 24, 39, 41, 43, 44 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 2 mai 2024 relatif à la conservation de la nature dans les réserves naturelles et les cavités souterraines d'intérêt scientifique.

Namur, le 5 juillet 2024.

La Ministre de la Nature,

C. TELLIER